



# 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2014

Transmis aux membres du Conseil Municipal le 07 février 2014 par courriel et affiché en mairie le 06 février 2014.

Le procès verbal est approuvé, à l'unanimité, sans observations.

## 2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décisions prises en vertu des délibérations des 26 mai 2008, 25 juin 2008 et 31 août 2011 et de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'aucune décision n'a été prise depuis la réunion du Conseil.

## 3 FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCES & LOGEMENTS » COMPTE ADMINISTRATIF 2013

(Rapporteur : Madame Virginie CALZUOLA)

Madame Virginie CALZUOLA informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2013 du budget annexe « Commerces & Logements » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats 2012. Madame le Maire présente les recettes et dépenses de fonctionnement et investissement sous forme de diaporamas. Madame Virginie CALZUOLA présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2012	13 624,72 €	14 607,47 €
Recettes 2012	27 614,28 €	110 325,58 €
Résultat de l'exercice 2012	13 989,56 €	95 718,11 €
Résultat 2011 reporté		-128 642,91 €
Résultats cumulés	13 989,56 €	-32 924,80 €
Excédent global de clôture		-18 935,24 €

Monsieur Pascal BEAU s'interroge sur la réalité des recettes de fonctionnement du budget 2013 concernant les loyers du commerce pour l'équilibre du compte administratif.

Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'équilibrer le compte administratif mais bien de relayer les écritures réelles (titres émis durant l'année 2013). Concernant les loyers impayés par le commerce, une procédure est actuellement en cours mais reste que les recettes sont dues et inscrites au compte administratif 2013 soit 200 € par mois sur 12 mois environ, une recette de 2 400 €. Madame le Maire rappelle que les recettes de fonctionnement ne concernent pas exclusivement le commerce mais bien l'ensemble des logements et des locaux commerciaux.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la séance avant le vote. La séance est dirigée par le doyen d'âge présent à la séance (Monsieur Pier Giovanni LEONARDI).

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2013.

4 **FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS »  
COMPTES DE GESTION 2013 DU RECEVEUR**

(Rapporteur : Madame Virginie CALZUOLA)

Le Compte de Gestion du Budget Annexe «Commerces & Logements» pour l'année 2013, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, :

ADOpte le Compte de Gestion du Budget Annexe «Commerces & Logements» pour l'exercice 2013

5 **FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS »  
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013**

(Rapporteur : Madame Virginie CALZUOLA)

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2013 du budget annexe «Commerces & Logements» s'élève à **13.989,56 €**.

Madame le Maire propose d'affecter la totalité de cet excédent aux dépenses d'investissement de l'exercice 2014.

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

AFFECTE la totalité de cet excédent, soit **13.989,56 €** au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2013 du budget annexe « Commerces & Logements»

6 **FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS »  
BUDGET PRIMITIF 2014**

(Rapporteur : Madame Virginie CALZUOLA)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **76 424,80 €**.

	Recettes	Dépenses
Investissement	51 224,80 €	51 224,80 €
Fonctionnement	25 200,00 €	25 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 424,80 €</b>	<b>76 424,80 €</b>

Madame le Maire rappelle que le locataire est placé en redressement judiciaire depuis janvier 2014 dans le cadre de son entreprise « petit commerce de proximité », que la commune est dans l'attente des suites à donner ainsi, les recettes de fonctionnement ont été revues à la baisse pour l'année 2014.

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

ADOpter le budget primitif du budget annexe « commerces & Logements » de l'exercice 2014 en

dépenses et en recettes au niveau des chapitres en section d'investissement et au niveau des chapitres en section d'exploitation.

## 7 FINANCES - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » COMPTE ADMINISTRATIF 2013

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Monsieur Vincent ROUYR informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2013 du budget annexe « Eau & assainissement » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2012. Madame le Maire présente les recettes et dépenses de fonctionnement et investissement sous forme de diaporamas. Madame Vincent ROUYR présente les résultats suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2012	199 124,67 €	95 241,23 €
Recettes 2012	255 263,55 €	68 937,97 €
Résultat de l'exercice 2012	56 138,88 €	-26 303,26 €
Résultat 2011 reporté	15 000,00 €	83 495,43 €
Résultats cumulés	71 138,88 €	57 192,17 €
Excédent global de clôture	128 331,05 €	

Monsieur Pascal BEAU demande ce qui est inclus dans le chapitre « opérations d'ordre ».

Madame le Maire précise qu'il s'agit des écritures correspondant aux amortissements des travaux, études et matériels s'y afférents.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la séance avant le vote. La séance est dirigée par le doyen d'âge présent à la séance (Monsieur Pier Giovanni LEONARDI).

En conséquence,  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Eau et Assainissement » de l'exercice 2013.

## 8 FINANCES - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » COMPTE DE GESTION 2012 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'année 2013, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité  
le Conseil Municipal :

ADOPTER le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'exercice 2013

## 9 FINANCES - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » AFFECTATION DU RESULTAT 2013

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2013 du budget annexe « Eau & assainissement » s'élève à 71.138,88 €.

Madame le Maire propose d'affecter une partie de cet excédent soit 28 423,74 € aux dépenses d'investissement de l'exercice 2013 et de reporter le solde soit 42 715,14 € à la section d'exploitation.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- AFFECTE** une partie de cet excédent, soit 28 423,74 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2013 du budget annexe « Eau & assainissement »
- REPORTE** le solde de cet excédent, soit 42 715,14 € à la section d'exploitation du budget annexe « Eau & assainissement »

## 10 FINANCES - BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » BUDGET PRIMITIF 2014

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Le budget primitif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 488 657,41 € :

	Recettes	Dépenses
Investissement	279 361,08 €	279 361,08 €
Exploitation	129 800,91 €	129 800,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>409 161,99 €</b>	<b>409 161,99 €</b>

Madame le Maire rappelle que dans ce budget sont prévus les dépenses d'investissement correspondant aux projets en cours et non soldés : dégrilleur, études et travaux rue du Muguet, et sur le devenir des boues de la station.

Monsieur Pascal BEAU s'interroge sur le programme « station d'épuration » contenant des dépenses de travaux et d'études. Madame le Maire confirme que ces dépenses sont au sein du même programme puisqu'elles sont en corrélation avec la station d'épuration au sein du budget « eau et assainissement ». Ces dépenses sont ensuite au sein du programme affectées aux articles correspondant au type de dépenses.

En conséquence,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- ADOpte** le budget primitif du budget « Eau & assainissement » de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre en section d'investissement et au niveau du chapitre en section d'exploitation.

## 11 FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2013 du budget principal

présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2012. Madame le Maire présente les recettes et dépenses de fonctionnement et investissement sous forme de diaporamas et présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2012	927 397,94 €	875 350,51 €
Recettes 2012	981 939,18 €	420 020,39 €
Résultat de l'exercice 2012	54 541,24 €	-455 330,12 €
Résultat 2011 reporté	0 0,00 €	431 185,27 €
Résultats cumulés	54 541,24 €	-24 144,85 €
Excédent global de clôture	30 396,39 €	

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la séance avant le vote. La séance est dirigée par le doyen d'âge présent à la séance (Monsieur Pier Giovanni LEONARDI).

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2013

## 12 FINANCES - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'année 2013, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

ADOpte le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2013

## 13 FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013

(Rapporteur : Madame le Maire)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget principal s'élève à 54.541,24 €.

En conséquence,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

AFFECTE la totalité de cet excédent, soit 54.541,24 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2013 du budget principal 2014

# FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

## BUDGET PRIMITIF 2014

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le budget primitif du budget principal de l'exercice 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 072 756,56 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	221 517,93 €	221 517,93 €
Fonctionnement	851 238,63 €	851 238,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 072 756,56 €</b>	<b>1 072 756,56 €</b>

En conséquence,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif du budget général de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre en section d'investissement et au niveau du chapitre en section de fonctionnement.

## FINANCES

### 15 BALAYAGE DES FILS D'EAU - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

(Rapporteur : Monsieur SAUVAGE François)

Vu l'article 8 du Code des marchés publics.

Les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Lay St-Christophe, Malleloy et Saizerais souhaitent passer un marché de prestation de service pour le balayage de leurs fils d'eau. Afin de réaliser des économies, il est proposé au conseil municipal, en vertu de l'article 8 du Code des marchés publics, de constituer, entre cinq communes, un groupement de commandes.

Ce groupement est dénommé "groupement balayage des fils d'eau".

Il est également proposé au conseil municipal de désigner la commune de Bouxières aux Dames comme coordonnateur.

Enfin, le conseil municipal prochainement élu devra élire, parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, un représentant et un suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

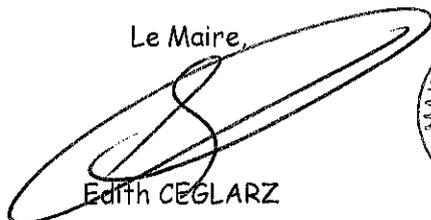
APPROUVE la création du groupement "balayage des fils d'eau".

AUTORISE Madame le maire à signer la convention constitutive dudit groupement.

Les membres du prochain conseil municipal nommeront les délégués qui assisteront à l'ouverture des plis du marché.

Après épuisement de l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

  
Edith CEGLARZ



Le Secrétaire de séance,



Thérèse DA PONTE

